Département de l'Orne Arrondissement d'Alençon Commune de Chailloué 65 place de la Mairie – 61500	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAILLOUÉ Séance du 24 mars 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 14
Date de convocation : 14/03/2025
Date d'affichage : 14/03/2025

OBJET :

ACCEPTIATION DES TARIFS DES CIMETIERES COMMUNAUX

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué légalement convoqué le 14/03/2025, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Christian LELOUP, Maire.

Présents : Mesdames Bourgerie Séverine, Brebion Laëtitia, Coesnon Martine, Duval Cécile, Garnier Manuéla, et messieurs Chatel Jacques, Coupard Gilbert, Coru Vincent, Gallot Jérôme, Garnier Francis, Leloup Christian, Tabur Denis.
Excusés : Aleixandre Emmanuel et Gaume Isabelle,
Ont donné pouvoir : Aleixandre Jean-Claude à Tabur Denis, Robin Bruno à Manuéla Garnier.
Formant la majorité des membres en exercice.
M. Coru Vincent a été désigné comme secrétaire de séance.
Mme Virginie RIANT est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

Le Maire propose, que suite au Bureau Exécutif du 14/03/2025, le tarif et la durée des concessions, du columbarium et des cave-urne pour tous les cimetières communaux des communes historiques soient modifiés.

Le règlement du cimetière, lui, reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les prix des concessions, à compter du 01/04/2025 comme suit :

CHAILLOUÉ / MARMOUILLÉ / NEUVILLE-PRÈS-SÉES

- Concessions de 30 ans - renouvelable : 200 €
- Columbarium de 15 ans - renouvelable : 300 €
- Cave-Urne de 15 ans - renouvelable : 300 €

VOTE : Adopté à l'unanimité:

Fait et délibéré en séance le 24 mars 2025
Le Maire, Christian LELOUP — Le secrétaire, Vincent CORU

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : 25/03/2025
Transmise au Représentant de l'État le :

Accusé de réception en préfecture
061-200059178-20250324-25006-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025